



Circulaire n° 4415 du 17/05/2013

**Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles**

**Réseaux et niveaux concernés**

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveau : Promotion sociale

**Type de circulaire**

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

**Période de validité**

- A partir du 17/05/2013 jusqu'au 10/06/2013

**Documents à renvoyer**

- Oui
- Date limite : 10/06/2013

Voir dates figurant dans la circulaire

**Mot-clé :**

Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles

**Destinataires de la circulaire**

- Aux Chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Pour information**

- Aux organisations syndicales.

**Signataire**

Ministre Administration :	/	Administration générale des Personnels de l'Enseignement Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles Monsieur Julien NICAISE Directeur général
------------------------------	---	--

**Personnes de contact**

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
« Call center » de la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	02/413.20.29	<a href="mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be">recrutement.enseignement@cfwb.be</a>

***OBJET: Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.***

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'appel publié au Moniteur belge du 17 mai 2013, contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures pour les emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir par nomination à titre définitif dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française, pour l'année scolaire 2013-2014.

Les candidatures doivent être introduites, par envoi recommandé à la poste, le lundi 10 juin 2013 au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Direction générale des personnels de l'enseignement  
de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Direction de la Carrière des personnels  
Bureau 3 E 354  
Boulevard Léopold II, 44  
1080 Bruxelles**

**Je vous invite à présenter la copie ci-jointe de l'appel aux membres du personnel concernés et en fonction dans votre établissement.**

Il y a lieu d'être **attentif** aux différentes possibilités évoquées dans la rubrique concernant l'introduction des candidatures.

**J'insiste sur l'importance d'attirer l'attention des temporaires protégés** désignés dans votre établissement sur ce que leur candidature ne doit pas nécessairement se limiter au(x) seul(s) emploi(s) qu'ils occupent en leur qualité de temporaire protégé dans votre établissement. En effet, ils ont également **le droit de postuler** dans d'autres établissements où ils ne sont pas désignés actuellement, à des emplois vacants de la fonction pour laquelle (des fonctions pour lesquelles) ils ont obtenu une désignation, pendant l'année scolaire 2009-2010 et/ou l'année scolaire 2010-2011 et/ou l'année scolaire 2011-2012 et/ou 2012-2013 en qualité de temporaire protégé.

Désormais, les candidats à une nomination et toute autre personne qui souhaitent prendre contact avec la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet des appels à candidatures sont invités à joindre celle-ci par le biais d'un numéro de téléphone unique accessible du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00 sans interruption :

**02 / 413 20 29**

Une adresse e-mail unique est également à votre disposition pour poser vos questions par la voie électronique :

**[recrutement.enseignement@cfwb.be](mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be)**

Le formulaire à remplir par les candidats est accessible par téléchargement aux adresses suivantes : [www.reseaucf.cfwb.be](http://www.reseaucf.cfwb.be) et [www.adm.cfwb.be](http://www.adm.cfwb.be)

Je vous signale enfin que l'avis qui est publié au Moniteur belge du 17 mai 2013 constitue la seule source d'information officielle. La présente circulaire n'est donc qu'une simple information fournie aux chefs d'établissement et n'a donc aucun caractère officiel.

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration.

Julien NICAISE  
Directeur général

# MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

\* \* \*

## **Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française.**

**(année scolaire 2013-2014)**

\* \* \*

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions de l'article 46 sexies de l'arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécialisé, moyen, technique, de promotion sociale et artistique de l'Etat, des internats dépendant de ces établissements et des membres du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements

Il vise des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir par nomination à titre définitif dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française et est destiné aux seuls membres du personnel qui ont effectivement exercé des prestations en qualité de temporaire protégé pendant l'année scolaire 2009-2010 et/ou l'année scolaire 2010-2011 et/ou l'année scolaire 2011-2012 et/ou l'année scolaire 2012-2013.

### **CONDITIONS REQUISES :**

Dans l'enseignement de promotion sociale, nul ne peut être nommé à titre définitif dans un établissement et une fonction considérés s'il ne remplit les conditions suivantes :

- 1° être belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de la Communauté économique européenne sauf dérogation accordée par le Gouvernement ;
- 2° être de conduite irréprochable ;
- 3° jouir des droits civils et politiques ;
- 4° ...
- 5° posséder les aptitudes physiques fixées par le Gouvernement ;
- 6° être désigné, ou l'avoir été au cours des 4 années scolaires qui précèdent l'appel à nomination, en qualité de temporaire protégé dans la fonction dans laquelle l'emploi est déclaré vacant ;
- 7° ne pas avoir fait l'objet, dans la fonction considérée, pendant les deux dernières années scolaires d'un rapport défavorable d'un chef d'établissement ou de l'inspection compétente.
- 8° ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par le pouvoir organisateur ou par tout autre pouvoir organisateur d'un autre réseau ;
- 9° avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats.
- 10° dans l'enseignement supérieur de promotion sociale, être porteur du Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES).

Par dérogation à ce qui précède, les professeurs en fonction dans l'enseignement supérieur de promotion sociale au 31 août 2006, sont réputés satisfaire à la condition visée s'ils sont porteurs d'un des titres pédagogiques suivants :

le diplôme d'instituteur(trice) préscolaire, le diplôme d'instituteur(trice) primaire, l'agrégation de l'enseignement secondaire inférieur, l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur, l'agrégation de l'enseignement supérieur, le certificat d'aptitude pédagogique, le certificat d'aptitudes pédagogiques, le certificat de cours normaux techniques moyens ou le diplôme d'aptitudes pédagogiques.

Un rapport défavorable couvrant moins de 100 périodes de prestation n'est pas pris en compte s'il est suivi d'un rapport favorable dans la fonction considérée couvrant au moins 400 périodes.

LISTE DES EMPLOIS VACANTS

**Abréviations**

**CG** : cours généraux

**CT** : cours techniques

**PP** : pratique professionnelle

**CTPP** : cours techniques de pratique professionnelle

**DI** : degré inférieur du secondaire

**DS** : degré supérieur du secondaire

**STC** : supérieur de type court

Simultané : si pour deux emplois relatifs à la même fonction dans le même établissement, le terme **OUI** apparaît dans la dernière colonne, cela signifie qu'ils ne peuvent être attribués au même candidat ; mais, ils peuvent être demandés tous les deux par un candidat.

N° d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
815	1	ANDERLECHT	CT SCIENCES COMMERCIALES/SCIENCES ECONOMIQUES	DS	88	
816	1	RIXENSART	CG 3ème et 4ème LANGUE SI ROMANE	DI ESPAGNOL	40	
817	1	UCCLE	CT ELECTRONIQUE	STC	200	
818	1	UCCLE	CT AUTOMATION-ROBOTIQUE	STC	60	
819	1	UCCLE	CT SCIENCES COMMERCIALES/SCIENCES ECONOMIQUES	STC	100	
820	2	MOUSCRON	CT SCIENCES COMMERCIALES/SCIENCES ECONOMIQUES	DS	48	
821	2	MOUSCRON	PP CARROSSERIE	DI	50	
822	2	PERUWELZ	CG LANGUES GERMANIQUES	DS NEERLANDAIS	100	
823	2	TOURNAI	CT FRANÇAIS/COMMUNICATION	STC Français	127	
824	2	TOURNAI	CT NURSING/SOINS INFIRMIERS	STC	88	
825	2	TOURNAI	PP SCIENCES SOCIALES	STC	92	
826	3	DOUR	CT CONSTRUCTION	STC	96	
827	3	FRAMERIES	CT FRANÇAIS/COMMUNICATION	STC Français	47	
828	3	MONS	CT PSYCHOLOGIE-PEDAGOGIE-METHODOLOGIE	DS	120	
829	3	MONS	PP ELECTRICITE AUTOMOBILE	DS	96	
830	4	MORLANWELZ	CT MATHEMATIQUES	DS	60	
831	4	MORLANWELZ	PP NURSING/SOINS INFIRMIERS	DS	52	
832	4	PHILIPPEVILLE	CG 1ère et 4ème LANGUE (LANGUES ROMANES)	DS ITALIEN	120	
833	5	BLEGNY	PP MENUISERIE	DI	218	
834	5	FLERON	CT DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR	DS	80	
835	6	GRACE-HOLLOGNE	CG 3ème et 4ème LANGUE SI ROMANE	DI ITALIEN	40	
836	7	ARLON	CG FRANCAIS	DI	80	
837	7	MARCHE-EN-FAMENNE	CG LANGUE DES SIGNES	DS	120	
838	7	VIELSALM	CT NURSING/SOINS INFIRMIERS	DS	40	
839	8	NAMUR	CT BOULANGERIE-PATISSERIE	DI	60	
840	8	NAMUR	PP BOULANGERIE-PATISSERIE	DS	100	

## **FORME DE LA CANDIDATURE :**

La demande sera rédigée sur le formulaire de demande de nomination à titre définitif reproduit à la dernière page du présent appel.

## **INTRODUCTION DES CANDIDATURES :**

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature au :

**Ministère de la Communauté française  
Direction générale des personnels de l'enseignement  
de la Communauté française  
Direction de la Carrière des personnels  
Boulevard Léopold II, 44 – bureau 3 E 354  
1080 BRUXELLES.**

**au plus tard le lundi 10 juin 2013** (la date de la poste faisant foi).

**Les candidatures doivent être introduites par une lettre recommandée à la poste et dans la forme et le délai fixés par le présent appel.**

- Dans l'hypothèse où le candidat n'a obtenu une désignation en qualité de temporaire protégé au cours de l'année scolaire 2009-2010 et/ou l'année scolaire 2010-2011 et/ou l'année scolaire 2011-2012 et/ou l'année scolaire 2012-2013 que dans une seule fonction, il ne pourra postuler qu'un ou plusieurs emplois de cette fonction.

Chacun des emplois de cette fonction sera repris selon un ordre de priorité dûment précisé dans le formulaire de candidature.

- Dans l'hypothèse où le candidat a obtenu une désignation en qualité de temporaire protégé au cours de l'année scolaire 2009-2010 et/ou l'année scolaire 2010-2011 et/ou l'année scolaire 2011-2012 et/ou l'année scolaire 2012-2013 dans plusieurs fonctions, il pourra postuler un ou plusieurs emplois dans chacune de ces fonctions. Chacun des emplois (appartenant à l'une ou à l'autre des ces fonctions) sera repris selon un ordre de priorité dûment précisé dans le formulaire de candidature.



## EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'APPEL

### **Cadre I**

Le membre du personnel est autorisé à limiter sa charge de nomination à une charge incomplète dont le volume sera un multiple de 20.

Dans cette hypothèse, il indiquera par exemple « **Charge incomplète 18/20** » ou « **Charge incomplète 16/20** » ou « **Charge incomplète 10/20** » dans l'espace réservé à cet effet.

Pour une limitation à 18/20, sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 720/800es ou à 900/1000es ou encore, par exemple, à 360/800es + 450/1000es

Pour une limitation à 16/20, sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 640/800es ou à 800/1000es ou encore, par exemple, à 480/800es + 200/1000es

Pour une limitation à 10/20, sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 400/800es ou à 500/1000es ou encore, par exemple, à 100/800es + 375/1000es

J'attire la particulière attention du membre du personnel qui bénéficierait déjà d'une nomination à titre définitif sur les dispositions de l'article 46duodecies de l'arrêté royal du 22 mars 1969 qui précisent : « le membre du personnel nommé à titre définitif à une fonction principale à prestations complètes dans l'enseignement de promotion sociale perd le bénéfice d'une nomination antérieure à une fonction principale, à prestations complètes ou incomplètes.

Si le membre du personnel est nommé à titre définitif dans plusieurs fonctions, le nombre total de périodes attribuées dans ces différentes fonctions ne peut pas dépasser le nombre minimum de périodes requis fixé à l'article 9, alinéas 1er et 2, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 octobre 1993 portant statut pécuniaire des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française. »

### **Cadre II**

Dans l'hypothèse où le candidat postule à une nomination dans plusieurs emplois, cette colonne permet de déterminer l'ordre de priorité de chacun des emplois qu'il sollicitera dans la colonne suivante.

### **Cadre III**

Le candidat indiquera le numéro de l'emploi vacant sollicité. La numérotation poursuit celle de la liste des emplois vacants reprise dans l'appel de l'année dernière.

Si le candidat sollicite sa nomination dans plusieurs emplois (il doit bien entendu être en mesure de les occuper tous), les heures vacantes que son classement lui permettrait d'obtenir lui seront attribuées pour l'ensemble des emplois sollicités.

Toutefois, dans l'hypothèse où l'attribution du total des heures vacantes que son classement lui permet d'obtenir dépasserait une charge complète ou dépasserait la limitation de la charge sollicitée, les heures vacantes postulées seront attribuées d'abord dans le premier emploi sollicité ensuite dans le deuxième emploi sollicité et ainsi de suite selon l'ordre des emplois sollicités dans l'espace réservé à cet effet.

Le candidat a donc la possibilité de postuler à des emplois (qu'il est nécessairement en mesure d'occuper) au sein d'établissements différents.

### **Cadre IV**

Une candidature peut comporter une ou plusieurs fonctions.

Il s'agit bien entendu de la fonction pour laquelle (des fonctions pour lesquelles) le candidat a obtenu une désignation au cours de l'année scolaire 2009-2010 et/ou l'année scolaire 2010-2011 et/ou l'année scolaire 2011-2012 et/ou l'année scolaire 2012-2013 en qualité de temporaire protégé.

### **Cadre V**

Aucun

commentaire

particulier.

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION A TITRE DEFINITIF DANS UN (OU PLUSIEURS) EMPLOI(S) VACANT(S) D'UNE (OU DE PLUSIEURS) FONCTION(S) DE RECRUTEMENT POUR LAQUELLE (LESQUELLES) LE MEMBRE DU PERSONNEL A OBTENU UNE DESIGNATION A TITRE DE TEMPORAIRE PROTEGE AU COURS DES ANNEES SCOLAIRES 2009-2010 et/ou l'année scolaire 2010-2011 et/ou l'année scolaire 2011-2012 et/ou l'année scolaire 2012-2013 (ANNEE SCOLAIRE 2013-2014)**

<input type="checkbox"/> NOM (Majuscules)	Eponse de :	
<input type="checkbox"/> PRENOM		
<input type="checkbox"/> MATRICULE		
DATE DE NAISSANCE	/ /	
<input type="checkbox"/> RUE	N° : Boite :	
<input type="checkbox"/> CP	LOCALITE :	
<input type="checkbox"/> TELEPHONE/GSM		
<input type="checkbox"/> ADRESSE E-MAIL		

Je signale <sup>1</sup> que :

- je ne bénéficie d'aucune nomination à titre définitif dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française (prom soc, plein exercice, HE...).
- je bénéficie déjà actuellement d'une ou de plusieurs nominations à titre définitif dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française (prom soc, plein exercice, HE...).

A compléter en précisant la (les) fonction(s), la (ou les) fraction(s) horaire(s) de nomination ainsi que l' (les) établissement(s) concerné(s).

Fonction	Volume horaire	Etablissement
	/	
	/	
	/	

**Cadre I**

Dans l'éventualité où, en fonction de mon classement, je serais en droit d'obtenir tous les emplois postulés ci-dessous, je demande que ma candidature soit limitée à une charge totale de :

\_ \_ /20èmes

Cadre II	Cadre III	Cadre IV	Cadre V
Ordre de priorité des emplois vacants sollicités	Numéro de l'emploi vacant sollicité	Fonction (Reprendre le libellé complet de la fonction sollicitée)	Mention complémentaire (à préciser uniquement dans les situations prévues dans la liste des emplois vacants)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			

Date :

Signature :

<sup>1</sup> Cocher la case correspondant à votre situation actuelle